

**DECISION**  
**DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

23_02_23_0048	RENOUVELLEMENT DES ADHESIONS DANS LES ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2023	<b>B.C DU</b> <b>23/02/2023</b>
---------------	---	------------------------------------

Le jeudi 23 février 2023, le Bureau Communautaire, régulièrement convoqué le vendredi 17 février 2023, s'est tenu au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean PAPADOPULO, Président.

**26 membres du bureau en exercice.**

**Ont participé aux votes :**

**21 conseillers communautaires présents** : BADIN Pascale - BERGER Alain - BERGER Dominique - BETON Christian - BOCHARD Jean-Jacques - BORGHI Roland - CHAUMONT-PUILLET Anne - DURAND Fabien - GAGET Mathieu - GAUDE Daniel - GIRARD Jean-Pierre - KOPFERSCHMITT Carine - LEPRETRE Aurélien - MARGIER Patrick - MICHALLET Damien - NICOLE-WILLIAMS Patrick - PAPADOPULO Jean - ROY Nadine - TISSERAND Olivier - VIAL Guillaume - WAJDA Daniel

**5 membres du bureau absents** : CHRIQUI Vincent - GIRAUD Denis - MARION Cyril - MARY Alain - SUCHET Noël

Acte certifié exécutoire par

- Dépôt en Sous-préfecture le
- Publié le

Nomenclature

- 5. Institutions et vie politique
- 7. Intercommunalité

**Vu** la délibération n°20\_10-15\_340 du Conseil Communautaire en date du 15 octobre 2020, notamment son article 13 par lequel le Conseil communautaire a délégué au Bureau une partie de ses attributions en matière de renouvellement des adhésions aux associations ;

Le rapporteur expose :

La CAPI est membre d'un certain nombre d'associations qui participent à l'animation du territoire ou permettent de bénéficier de compétences spécifiques ou réseaux professionnels nécessaires à l'exercice des compétences de la CAPI.

Si le conseil communautaire doit approuver la première demande d'adhésion, il appartient au bureau communautaire d'autoriser son renouvellement annuel ainsi que le montant prévisionnel de la cotisation.

Ainsi, il est proposé au bureau d'autoriser le renouvellement des adhésions dans les associations suivantes, dans les conditions suivantes :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>MONTANT PREVISIONNEL COTISATION 2023</b>
<b>TRANSITION ECOLOGIQUE</b>	
AGEDEN	100 €
ATMO AURA	29 000 €
TENERRDIS	6 000 €
Rhône Alpes Energie Environnement	5 000 €
CLER (Réseau Transition Energétique)	808 €
<b>BATIMENTS</b>	
VILLE AMENAGEMENT DURABLE	1800 €
<b>ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE</b>	
AMORCE (eau/ass + énergie + déchets)	3 332 €
Comité Départemental de la Randonnée Pédestre en Isère	100 €
Conservatoire Espaces Naturels Isère	200 €
POLE AGRO ALIMENTAIRE DE L'ISERE	10 000 €
Réserves Naturelles de France	360 €
Rivière Rhône-Alpes Auvergne	350 €
Le Tichodrome	50 €
<b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISME</b>	
Réseau des pépinières d'entreprise Rhône-Alpes	550 €
Fédération des Offices de tourisme 38 (FDOT)	490 €
ADN Tourisme (FNOT)	550 €
APIDAE Tourisme	810 €
ADERLY	15 000 €
Association Rhône-Alpes des développeurs économiques locaux (ARADEL)	900 €
AURAE	500 €

<b>AMENAGEMENT ET FONCIER</b>	
Agence Urbanisme pour le Développement de l'Agglomération Lyonnaise	5 000 €
<b>TRANSPORTS ET MOBILITE</b>	
Groupement des Autorités Responsables de Transports (GART)	5 537,10 €
Club des Villes et territoires cyclables	2 500 €
Association pour la Gestion Indépendante des Réseaux (AGIR)	8 500 €
<b>EAU ET ASSAINISSEMENT</b>	
Groupe de recherche, animation technique et information sur l'eau (GRAIE)	672 €
<b>SERVICES RESSOURCES</b>	
Association des maires de l'Isère	9 809 €
Assemblées des communautés de France (ADCF)	9 000 €
Association Finances-Gestion-Evaluation des Collectivités Territoriales (AFIGESE-CT)	350 €
Compagnie des dirigeants et acheteurs de France (CDAF)	290 €
Association des Archivistes Français (AAF)	105 €
Association des Acheteurs des Collectivités Territoriales (AAP)	290 €
Interdoc	150 €
COS de l'Isère	% traitement de base des agents adhérents
DECLIC	2 000 €
ACPUSI	700 €
AFCDP	450 €
NUMERICITE	400 €
FUNDRAISERS	208 €
<b>SERVICES A LA POPULATION</b>	
Fédération française de golf	654 €
Groupement Rhône Alpin des Piscines (GAP 69)	90 €
Images en Bibliothèques	180 €
Agence Rhône Alpes Livre Documentation (ARALD)	60 €
Utilisateurs logiciels Archimed - ADULOA	200 €
Et Colegram	100 €
Interstices	300 €
Groupe des 20	750 €
Domino	100 €
Aura Spectacle vivant	30 €

Territoires de cirque	500 €
<b>HABITAT INSERTION SOLIDARITE TERRITORIALE</b>	
Mission locale Nord-Isère	Délibération spécifique
Labo Cités (ex CR-DSU)	3 292 €
Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL 38)	9 967 €
Centre d'Etudes de la Conjoncture Immobilière (CECIM)	9 270 €
Alliance Villes Emploi	2 266,94 €
IRDSU	800 €

## LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

**OUI** l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré et voté (Approuvé à l'unanimité)

## DECIDE

- **D'APPROUVER** le renouvellement pour 2023 des adhésions de la CAPI dans les associations listées ci-dessus ;
- **D'APPROUVER** le versement des cotisations afférentes selon les montants prévisionnels mentionnés ci-dessus ;
- **DE DIRE** qu'il ne sera pas procédé au renouvellement des adhésions de la CAPI aux associations AVICCA, EFFINERGIE et PROFESSION SPORT 38 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, un Vice-Président, à signer, au nom et pour le compte de la CAPI, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente décision.



Le Président  
**Jean PAPADOPULO**